

(a) le 31 décembre 1967, si le dernier mois de cette période se termine avant le 31 décembre 1967, ou

(b) le quinzième jour du mois qui suit le dernier mois de cette période, si cette période se termine le 31 décembre 1967 ou après cette date,

mais cette cessation d'application ne vise pas un prêt ou une avance pour lesquels un taux d'escompte a été prélevé avant ce jour.»; et

(e) Retrancher la ligne 49, à la page 82, et la remplacer par ce qui suit:

«(8) du présent article et le paragraphe (1) de l'article 93 cesseront de s'appliquer doit être donné»

M. FLEMMING: J'appuie la motion.

L'amendement est approuvé.

Le PRÉSIDENT: L'article 91 tel que modifié est-il approuvé?

M. CAMERON (*Nanaimo-Cowichan-Les Îles*): Non, je m'oppose à cet amendement.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous que l'on mette la question aux voix, ou désirez-vous enregistrer votre dissidence?

M. CAMERON (*Nanaimo-Cowichan-Les Îles*): Je veux être porté comme dissident.

Le PRÉSIDENT: Très bien. Nous retournons maintenant aux articles 88, 89 et 90. J'ai dit que l'article 91 tel que modifié était adopté?

M. MORE (*Regina City*): Non, vous n'avez pas dit cela.

Le PRÉSIDENT: Oh, je ne l'ai pas dit? Mes regrets et toutes mes excuses.

M. MORE (*Regina City*): Je crois que M. Cameron a provoqué une interruption au sujet de cet amendement.

Le PRÉSIDENT: Oh, oui, je vois. Très bien, et merci de l'avoir porté à mon attention. Maintenant je pose la question: l'article 91 tel que modifié est-il adopté?

M. MONTEITH: J'avais soumis une demande avant le dîner. Si le Comité ne croit pas devoir accéder à cette demande, il me faudra voter contre elle. J'aimerais souligner que nous avons encore du travail à abattre à ce sujet et qu'il se pourrait que nous ne puissions pas finir aujourd'hui, même sans cet article. J'aimerais proposer de mettre cette affaire de côté pour le moment et dans l'intervalle de disposer de quelques-uns des autres articles.

Le PRÉSIDENT: Il appartient au Comité de décider. Je désire faire part au Comité qu'après avoir consulté le secrétaire à savoir s'il serait possible d'avoir la transcription de...

M. MONTEITH: Allons, ne perdons pas le sens commun. Ce Comité œuvre depuis des jours de des jours, des semaines, des mois, et nous avons tenu quelque 80 séances à l'égard de ce bill. Je ne vois pas ce que nous pouvons perdre à mettre ce bill de côté durant la fin de semaine, tel que je l'ai demandé. J'ai mentionné que j'aimerais lire attentivement le témoignage du ministre, et M^{lle} Ballantine m'a appris qu'il se peut qu'elle ait un exemplaire demain après-midi. Je voulais réfléchir davantage à toute cette affaire. Je crois que vous allez